

ARTS PLASTIQUES

L'enseignement des Arts Plastiques au lycée est proposé selon deux modes :

- en seconde, enseignement d'Exploration et Option facultative ;
- en première et terminale série L, enseignement de spécialité ;
- en première et terminale pour toutes les séries, Option facultative.

Enseignement d'Exploration

Il concerne les élèves des classes de **seconde**. C'est un choix, au même titre que les autres enseignements, qui n'engage pas les élèves dans une filière particulière (dite de spécialité en première et terminale). L'enseignement est de **1 h30 par semaine** : Il articule pratique artistique et recherches sur les formations, les métiers et les lieux liés à l'Art et la Culture.

L'enseignement de Spécialité

Il concerne les élèves de la **série L** (lettres), à partir de la **Première**. Ils optent alors pour un baccalauréat Lettres-Arts.

L'enseignement est **5 heures par semaine** : 3 heures de pratique artistique articulées à 2 heures d'approche culturelle de la discipline. Cet enseignement s'adresse à des élèves intéressés aussi bien par la pratique que par la culture artistique.

Elle permet un approfondissement réel des compétences, mais ne conduit pas obligatoirement vers une orientation artistique post-Baccalauréat : elle reste une spécialité d'un **Baccalauréat général**.

L'année de Terminale se conclut par **deux épreuves au Baccalauréat**.

▪ **Pratique artistique** : une épreuve orale de 30 minutes. L'élève présente une sélection de travaux réalisés au cours de l'année en lien avec un programme précis.

▪ **Approche culturelle** : une épreuve écrite de 3H30. L'élève doit traiter deux sujets : une analyse d'œuvre(s) et une question de cours liée aux questions du programme de Terminale.

Le coefficient au Baccalauréat en série Lettres-Arts est de **6** :

- 3 pour l'épreuve de pratique artistique,
- 3 pour celle d'approche culturelle.

Ces deux enseignements sont différents et complémentaires. Ils peuvent être cumulés en série L en Première et Terminale. Développer une pratique personnelle, apprendre à argumenter son travail, à le présenter sont des objectifs communs aux deux enseignements.

Les élèves seront amenés, entre autres, à développer leurs maîtrises technique et plastique, à donner une plus grande envergure à leurs travaux, à explorer les Nouvelles Technologies, à s'engager dans des projets personnels, à approfondir des problématiques et à ancrer leurs productions dans le champ de l'Art.

La culture artistique n'est pas abordée comme une simple accumulation de connaissances, mais elle vise, en priorité, à permettre aux élèves une meilleure compréhension des œuvres en lien avec leur pratique personnelle.

l'Option facultative

Cette option concerne **tous les niveaux et toutes les séries générales et technologiques**.

L'enseignement est de **3 heures par semaine** et s'adresse aux élèves motivés par cette matière et désirant poursuivre une pratique, l'approfondir, et s'ouvrir, à travers elle, à une culture artistique.

Les questions du programme :

- « *la forme et l'idée* » en Seconde,
- « *la Représentation* » en Première,
- « *la Présentation* » en Terminale.

L'option a pour but d'amener progressivement l'élève à avoir sa propre démarche dans un enseignement qui tend à favoriser une attitude autonome, selon les questions abordées sur les différents niveaux.

Cette option peut être présentée au Baccalauréat. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont comptabilisés. Pour les élèves de série générale, ces points sont multipliés par 2 (selon certaines modalités).

Pendant l'année de Terminale, les élèves sont amenés à s'engager dans un véritable projet personnel. Celui-ci est constitué d'un ensemble de travaux présentés lors de l'épreuve orale du Baccalauréat. Ce dossier est articulé à un champ de connaissance et à des références artistiques.

Lycée **mahatma GANDHI**

ZAC portes des Salazes – Rocade Sud- BP 507-
97440 SAINT ANDRE – Tél : 02 62 92 15 20
Site Internet : <http://www.ac.reunion.fr>

Après le Baccalauréat

A l'issue du Baccalauréat, les élèves ayant choisi l'enseignement des Arts Plastiques en série Lettres Arts peuvent poursuivre cette spécialité de diverses façons :

- université d'Arts Plastiques,
- Beaux-Arts (sur concours),
- Mise à niveau Arts Appliqués
- BTS
- écoles spécialisées (sur concours).

Une enquête montre que, même s'ils ne suivent pas des cursus artistiques après le Baccalauréat, les élèves ayant suivi un enseignement artistique ont de grandes capacités d'intégration dans de nouvelles orientations dans les domaines culturels et touristiques. C'est sans doute l'effet d'un enseignement créatif, ouvert, non dogmatique et qui apprend à chacun à faire face à l'inconnu, à l'inattendu et à développer un sens critique et imaginaire.